

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ELUS SANTE 92

DU 8/02/2010

Etaient présents :

- Monsieur VOULDOUKIS Ioannis, *Conseiller municipal*, Antony
- Monsieur MORAND Frédéric, *Conseiller municipal*, Boulogne-Billancourt
- Monsieur PAILLER François-Marie, *Adjoint au Maire*, Chaville
- Madame LEVENTIC Martine, *Adjointe au Maire*, Courbevoie
- Madame PERNOT Nicole, *Adjointe au Maire*, Courbevoie
- Madame BUHLER Marianne, *Adjointe au Maire*, Issy-les-Moulineaux
- Monsieur COURANT Thomas, *Responsable santé-handicap*, Issy-les-Moulineaux
- Madame ORBACH-ROULIERE Michelle, *Directrice du CMS*, Issy-les-Moulineaux
- Madame DUROCHER Liliane, *Chargée de prévention santé*, Neuilly-sur-Seine
- Madame FOURCADE Alexandra, *Adjointe au Maire*, Neuilly-sur-Seine
- Monsieur PHILIPPE Bruno, *Adjoint au Maire*, Sceaux
- Madame BEJEAN LEBUISSON Aline, *Conseillère municipale*, Suresnes

Ordre du jour :

L'objectif de cette réunion était de partager nos expériences de la mise en place des défibrillateurs dans nos villes respectives. Avec pour ambition d'équiper l'espace public au meilleur rapport qualité/prix, tout en parvenant à sensibiliser au mieux la population sur l'intérêt de suivre les formations à l'utilisation des défibrillateurs.

Présentation du projet « défibrillateurs » à Issy-les-Moulineaux par Madame ORBACH-ROULIERE

C'est à la suite d'un voyage aux Etats-Unis, où les défibrillateurs sont déjà très présents, que Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux André Santini a souhaité mettre en place ce projet sur sa ville. Le 1^{er} défibrillateur a été installé fin 2006.

Aujourd'hui, la ville est équipée de 17 défibrillateurs de marque Medtronic : 6 en libre accès sur la voie publique, et 11 à l'intérieur des bâtiments. Les défibrillateurs implantés sur la voie publique sont intégrés dans des boîtiers (de type AIVIA) reliés aux services d'urgence (SAMU 92 ou pompiers) par une connexion téléphonique et à une téléassistance par une connexion ADSL pour signaler leur utilisation et surveiller leur état de fonctionnement.

Le CCAS a financé entièrement l'achat des appareils et des boîtiers au travers d'un marché public. La maintenance des défibrillateurs est gratuite et comprise dans le marché, la maintenance des boîtiers et la télésurveillance sont payantes. La maintenance consiste à venir vérifier les appareils une fois par an (batterie, électrodes...) et à les réparer si nécessaire.

C'est un agent municipal qui, tous les mois, fait le tour de tous les défibrillateurs pour s'assurer que tout va bien (pas de vandalisme, batterie en état...). En cas de soucis remarqués, la réparation est possible tout au long de l'année.

Le choix des prestataires (défibrillateurs + boitiers) a été lié à la qualité du matériel et aux prestations de maintenance proposées.

La sélection des emplacements a été dictée par la fréquentation des lieux et par les risques de malaise cardiaque plus élevés à certains endroits (gymnases, stades, quartier en hauteur...). 3 autres défibrillateurs vont très prochainement être installés à proximité de pharmacies pour assurer un relai auprès de la population.

Les difficultés rencontrées sont :- la signalisation : comment faire en sorte que les défibrillateurs soient visibles par tous sans « en faire trop » ? Réflexion à mener sur Issy car les appareils restent encore trop peu perceptibles par la population.

- la sensibilisation de la population à la formation.

Un manque d'intérêt, une pudeur, la peur de mal faire... sont autant de facteurs qui expliquent le peu d'entraîn à aller se former. Michelle ORBACH-ROULIERE a pu observer que les jeunes adolescents (11, 12 ans), eux, n'ont pas cette retenue et participent activement quand ils sont en formation. La gêne apparaît vers 14, 15 ans. C'est là qu'il faut insister pour ne pas les laisser tomber dans l'indifférence.

Pour sensibiliser les Isséens, la ville a communiqué via le site internet, intranet, mais aussi au travers du magazine communal. Récemment, un film pédagogique, a été mis en ligne sur le site de la ville. C'est un moyen ludique et novateur de sensibiliser au sujet et d'obtenir des inscriptions aux formations. Ce film a été réalisé avec le SAMU de Garches.

La ville organise des formations gratuites.

Echange des diverses expériences

A Boulogne-Billancourt, la Mairie a pour projet de placer les prochains défibrillateurs au niveau des abris-bus. La maintenance est assurée par le service technique de la ville.

Courbevoie a équipé tous les bâtiments publics de la ville + la police municipale (3 défibrillateurs dans des voitures de police). Cela revient à 100 défibrillateurs pour la ville.

Antony accentue la formation auprès des enfants de CM2 (10 ans) et va tester la formation axée sur les « séniors » (à partir de 55 ans).

A Sceaux, il y a 7 défibrillateurs, dont 5 automatiques. La formation a notamment été faite auprès du personnel des équipements sportifs.

A Neuilly-sur-Seine, 7 défibrillateurs également pour le moment.

Pas de consensus autour du choix de défibrillateurs automatiques ou semi-automatiques. Néanmoins sur Issy, le choix a été fait de favoriser l'installation de défibrillateurs automatiques, un peu plus facile à utiliser. Le seul défibrillateur semi-automatique qui reste se trouve dans le Centre Municipal Administratif avec un personnel formé à son emploi.

La seule différence entre les 2 familles d'appareil consiste en la présence d'un bouton central pour les défibrillateurs semi-automatiques, sur lequel doit appuyer le sauveteur pour confirmer manuellement l'envoi du choc

Les membres de la réunion se rejoignent sur le fait qu'il n'est pas évident de sensibiliser les citoyens aux formations. Plusieurs possibilités sont à explorer : personnel municipal ; dans les écoles pour sensibiliser les enfants qui eux-mêmes en parleront à leurs parents ; aller sur les marchés porter l'information...

La volonté d'organiser au niveau départemental (tout du moins avec les communes qui le souhaitent) une sensibilisation collective est évoquée. De même que le projet de contacter le Bus du Cœur afin de lui demander d'organiser un parcours dans les Hauts-de-Seine.

Pour tout ce qui concerne les questions de responsabilité juridique, je vous invite à consulter ce lien (article datant du 30 octobre 2009) qui y répond point par point :

<http://www.isbl-consultants.fr/Les-defibrillateurs-en-question.html>

Au vu de cet extrait, il semble qu'il y ait tout de même un intérêt à établir un contrat de maintenance avec un prestataire :

« La défectuosité du matériel élargit le cercle des prévenus, susceptibles d'avoir à répondre de leur responsabilité pénale, au fabricant et au distributeur. Celle du dirigeant ou de son représentant va dépendre des mesures qu'il aura (ou pas) prises pour assurer un contrôle régulier de l'appareil et de sa connaissance personnelle d'une éventuelle défectuosité de sa part. **Si aucun contrat de maintenance n'a été prévu, il y a de toute évidence une faute de négligence.** Est-elle caractérisée pour être retenue à la charge du dirigeant ? Là encore, les circonstances de l'espèce vont jouer un rôle décisif dans l'appréciation du degré de gravité de la faute. Si l'attention du dirigeant a été spécialement attirée par le fournisseur sur l'importance d'un contrôle régulier du défibrillateur ou s'il a été mis au courant d'une panne de l'appareil (par exemple par défaut de remplacement des piles usagées) et qu'il n'a rien fait pour y remédier, alors qu'il en a le pouvoir en sa qualité de dirigeant, il n'est pas exclu que le juge relève l'existence d'une faute caractérisée ».

La prochaine réunion Elus Santé 92 aura lieu le mercredi 7 avril à 19 heures, à l'Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt, à l'annexe Delory, au 24 avenue André Morizet. Elle concernera les Espaces Santé Jeunes.